



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

S'LO

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 58

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 21
Absents excusés : 06
Procurations : 06
Absents : 00
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. COLLET Eric, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. LIENARD Matthieu donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. LIENARD Matthieu, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ADAM Pascal

Date de convocation
28 août 2024

OBJET : Cession d'une partie de la parcelle AK 500 Clos des Verriers à la SIGH

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Par délibération n° 2022/58 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a cédé à la SIGH le terrain cadastré AK numéro 481 à proximité du Clos des Verriers. Les frais de bornage incombant à la SIGH, celle-ci a mandaté un géomètre-expert pour accomplir cette mission. Le permis de construire a été déposé le 15 novembre 2022 pour la construction d'un béguinage de 6 logements individuels, avec une délivrance en date du 13 février 2023.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

16 SEP. 2024

A l'occasion de la réunion de piquetage réalisée en amont de l'ouverture du chantier, le constructeur a constaté que le projet tel qu'il était défini empiétait sur la parcelle AK 500 constituant l'espace public menant du Clos des Verriers au parking de la crèche.

Affichage le :

16 SEP. 2024

La SIGH sollicite la cession à l'euro symbolique de cette surface pour éviter de réduire la superficie des logements à construire. Après visite sur place, il a été constaté que la proposition de rétablissement de limite portait sur une bande de terre d'environ 34 m² sans impact sur l'espace existant.

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



.../...

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB03-DE



Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le **Conseil Municipal**

ACCEPTÉ de céder à la SIGH à l'euro symbolique la partie de la parcelle AK 500 telle que figurant sur le plan annexé, **DIT** que la SIGH prendra en charge les frais de division et de bornage et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Le Secrétaire de séance

Pascal ADAM



Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 04 septembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL